



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 11 août 2015

| | | | |
|-------------|----|---------|----|
| En Exercice | 23 | Votants | 16 |
| Présents | 14 | Absents | 9 |

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 11 août à 11 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 4 août 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Yves FALCHETTI, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Madame Christine SYLVESTRE, représentée par Madame Lise GRANT
Monsieur James ROSE, représenté par Madame Shan ROSE

Etaient absents et non représentés :

Madame Jacqueline RUAS
Madame Aurélie CURTI
Monsieur François MULLER
Madame Claude KERMORGANT
Madame Brigitte ROUAN
Monsieur Jean Paul PONS
Madame Odile FOSSEN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-76

Enquête publique carrière

Madame Lise GRANT expose,

Vu l'Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société d'Exploitation de Carrières (S.E.C) pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière de calcaire située aux lieux-dits « Le Défends », « Bois de Gourdon » et « Les Souquettes », sur le territoire des communes de Gourdon et Le Bar-sur-Loup et son extension sur des terrains attenants ; la demande d'autorisation portant également sur l'augmentation de la puissance des installations de traitement des matériaux et sur une station de transit de produits minéraux et déchets non dangereux inertes.

Vu l'arrêté préfectoral encadrant l'enquête publique citée ci-dessus en date du 29 mai 2015

Vu le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et l'avis de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité)

Vu la nécessité pour la commune de donner par délibération du conseil municipal un avis concernant la poursuite de l'exploitation des carrières par la SEC

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR :

**12 voix POUR
4 ABSTENTIONS**

EMET un avis favorable au renouvellement de l'exploitation de la carrière de calcaire par la SEC et des demandes d'autorisation annexes à cette demande.

.....

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- | | |
|---|--------------|
| ✓ La date de convocation le : | 4 août 2015 |
| ✓ L'affichage en date du | 4 août 2015 |
| ✓ La télétransmission en Préfecture en date du | 18 août 2015 |
| ✓ La publication en date du | 18 août 2015 |

Le Maire,



Richard RIBERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 11 août 2015

| | | | |
|-------------|----|---------|----|
| En Exercice | 23 | Votants | 16 |
| Présents | 14 | Absents | 9 |

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 11 août à 11 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 4 août 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Yves FALCHETTI, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Shan ROSE, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI.

Etaient absents et représentés :

Madame Christine SYLVESTRE, représentée par Madame Lise GRANT
Monsieur James ROSE, représenté par Madame Shan ROSE

Etaient absents et non représentés :

Madame Jacqueline RUAS
Madame Aurélie CURTI
Monsieur François MULLER
Madame Claude KERMORGANT
Madame Brigitte ROUAN
Monsieur Jean Paul PONS
Madame Odile FOSSEN

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2015-77

CONVENTION DE SERVITUDE AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF

Monsieur Pascal BERHARD expose,

La commune de Châteauneuf a déployé son réseau de vidéo protection dans ses rues et met ce réseau à disposition de la gendarmerie basée sur notre commune.

Afin d'accéder à ce réseau, un câblage doit être déroulé dans les bâtiments dits de Guintran entre le poste de visionnage de la Gendarmerie et l'élément de transmission.

Suite à son conseil municipal du 15 juin 2015, la commune de Châteauneuf soumet un projet de convention pour encadrer le câblage évoqué.

Cette servitude est consentie à titre gracieux compte tenu de sa portée d'intérêt public et pour une durée indéterminée

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la convention de servitude pour passage de câble dans les locaux dits de « Guintran » cadastrés C1145 et C1126
- **AUTORISE** le maire à signer ce document

.....

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ **La date de convocation le :** 4 août 2015
- ✓ **L'affichage en date du** 4 août 2015
- ✓ **La télétransmission en
Préfecture en date du** 18 août 2015
- ✓ **La publication en date du** 18 août 2015

Le Maire,



Richard RIBERO